

Délibération DEL-B-2023-087

## BUREAU COMMUNAUTAIRE

Extrait du Registre des Délibérations

MARDI 17 OCTOBRE 2023

AU POLE ENVIRONNEMENT, RUE LAVOISIER A SAINT-PORCHAIRE (BRESSUIRE)

Le dix-sept octobre deux mille vingt-trois, à 17h00, le Bureau Communautaire s'est réuni au Pôle Environnement, rue Lavoisier à Saint-Porchaire (BRESSUIRE), sous la présidence de Monsieur Pierre-Yves MAROLLEAU, Président.

Membres : 26 – Quorum : 14

**Présents (21)** : Pierre-Yves MAROLLEAU, Cécile VRIGNAUD, Christine SOULARD, Jérôme BARON, Joël BARRAUD, Serge BOUJU, Johnny BROSSEAU, Pierre BUREAU, Yves CHOUTEAU, Nicole COTILLON, André GUILLERMIC, Pascal LAGOGUEE, Thierry MAROLLEAU, François MARY, Emmanuelle MENARD, Jean Claude METAIS, Gilles PETRAUD, Claude POUSIN, Dominique REGNIER, Anne-Marie REVEAU, Philippe ROBIN

**Pouvoirs (2)** : Sébastien GRELLIER À Johnny BROSSEAU, Claire PAULIC À Pierre-Yves MAROLLEAU,

**Absents (5)** : Jean-Yves BILHEU, Dany GRELLIER, Sébastien GRELLIER, Marie JARRY, Claire PAULIC

**Date de convocation** : 11-10-2023

**Secrétaire de séance** : Madame Cécile VRIGNAUD

## CULTURE

### 9ème rencontre des Aînés en chansons et demande de subvention au Conseil Départemental

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales notamment l'article L5211-10 du régime de délégations de compétences au Bureau et au Président ;

**Vu** la délibération DEL-CC-2021-191 du conseil communautaire du 09 novembre 2021 relative au régime de délégations au bureau et au président.

Initiée depuis 8 ans, 10 EHPAD souhaitent renouveler la rencontre des Aînés en chansons : Les Magnolias et Les Bleuets de Moncoutant sur Sèvre, Le Pied du Roy de Courlay, Le lac d'Argentonnay, Saint Joseph de Chiché, Bodin Grandmaison de Faye L'Abbesse, La Sainte Famille de Nueil-Les-Aubiers, MAPHA de Nueil-Les-Aubiers, La Cressonnière de Cerizay, Au Bon Accueil de La Chapelle Saint Laurent.

Les objectifs sont connus et constituent le cœur même de l'action : mettre en réseau et fédérer les établissements pour personnes âgées, valoriser les personnes âgées, donner de l'envie et de la confiance aux aînés, créer du lien entre les générations, positionner le conservatoire comme centre ressource et le chant comme vecteur de lien social.

Le concert aurait lieu le 15 mai 2024 à Bocapole et serait ouvert aux familles des personnes âgées, autres résidents des établissements et tout public, sur entrée gratuite, comme les années passées. Des élèves du Conservatoire se joindront aux Aînés pour certains chants.

Il est prévu 6 séances en amont dans chaque établissement, de décembre 2023 à mai 2024, assurées par le Conservatoire pour préparer les concerts auxquels pourront se joindre des élèves du Conservatoire.

Le budget prévisionnel de l'action serait le suivant, sur la base de 10 EHPAD. Une demande de subvention serait déposée auprès du Conseil Départemental, au titre du dispositif Conférence des Financeurs pour un montant de 2 200 €.

Dépenses	HT	TVA	TTC	Recettes		%	État avancement subventions
		20,00%					
<b>Dépenses éligibles</b>		<b>0,00 €</b>	<b>6 261,00 €</b>	<b>Recettes extérieures</b>	<b>4 700,00 €</b>	75 %	
Interventions CMBB en EHPAD			3 000,00 €	Participations EHPAD (base 10 établissements à 250 € par établissement)	2 500,00 €	40 %	demandé
Journée finale			490,00 €	Conseil Départemental (conférence des financeurs)	2 200,00 €	35 %	demandé
Sécurité			110,00 €				
Droit d'auteur			100,00 €				
Accueil			300,00 €				
Location Bocapole			2 261,00 €				
				<b>Emprunt et autofinancement</b>	<b>1 561,00 €</b>	25 %	
			0,00 €	Autofinancement	1 561,00 €	25 %	
<b>TOTAL HT</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>6 261,00 €</b>		<b>6 261,00 €</b>	<b>100,00%</b>	

**Le bureau communautaire, est invité à :**

- approuver le principe de la rencontre des aînés en chansons et son budget prévisionnel ;
- solliciter une subvention d'un montant de 2 200€ auprès du Conseil départemental (dispositif Conférence des Financeurs) ;
- autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération.

**Après en avoir délibéré,**

**Le bureau adopte à l'unanimité cette délibération.**

Pour extrait conforme,  
Le Président de la Communauté  
d'Agglomération du Bocage Bressuirais,  
Pierre-Yves MAROLLEAU,

Transmis en préfecture le **20 OCT. 2023**

Notifié ou publié le **20 OCT. 2023**

Le Président,

-certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte

-informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification/ou publication.

